



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/373
S/20043
20 juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 72 et 137 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 20 juillet 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration faite le 19 juillet 1988 par le représentant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire mongole au sujet des résultats de la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est tenue les 15 et 16 juillet 1988 à Varsovie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 72 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Gendengiin NYAMDOO

* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration du Représentant du Ministère des affaires étrangères
de la République populaire mongole

La République populaire mongole attache un grand prix aux résultats de la Réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, qui a eu lieu les 15 et 16 juillet 1988 à Varsovie, manifestation importante de la vie internationale, qui a contribué à assainir la conjoncture en Europe et dans le monde entier.

La politique pacifique des Etats parties au Traité de Varsovie, de même que leurs initiatives et propositions visant à progresser vers l'instauration d'un monde dénucléarisé et non violent démontrent que les pays de la communauté socialiste ont une profonde compréhension de leurs responsabilités en ce qui concerne le destin de l'humanité, comme ils l'ont de nouveau prouvé à la réunion des dirigeants des pays socialistes frères qui s'est tenue à Varsovie. Les participants à cette réunion ont à nouveau souligné l'actualité des initiatives et propositions ambitieuses et constructives relatives à l'élimination progressive des armes nucléaires, à l'interdiction générale et complète des essais nucléaires, à la liquidation des armes chimiques et autres types d'armes de destruction massive, à la réduction substantielle des forces armées et des armements classiques en Europe, et au règlement d'autres problèmes de longue date en matière de sécurité et de désarmement. Les participants ont également réaffirmé leur détermination à poursuivre avec énergie leurs efforts communs en vue de concrétiser ces initiatives et propositions.

La tâche consistant à donner un caractère progressif et irréversible au processus, déjà engagé, de désarmement et de renforcement des tendances positives qui se font jour dans les relations internationales, acquiert aujourd'hui une importance exceptionnelle. Elle concerne en premier lieu l'Europe où le processus visant à instaurer une coopération entre l'Est et l'Ouest et la recherche de moyens permettant de renforcer la paix et la sécurité sur le continent sont les plus dynamiques, et où on continue en même temps de tenter d'enrayer le processus paneuropéen. Dans ces conditions, les Etats parties au Traité de Varsovie, adoptant des positions souples et constructives, présentent des propositions concrètes sur les problèmes clefs de la sécurité européenne, et notamment la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe.

Les initiatives avancées par M. S. Gorbatchev, dans le discours qu'il a prononcé à la Diète de la République populaire de Pologne en juillet, sont appelées à donner une nouvelle impulsion à la cause du désarmement et de la sécurité en Europe.

La proposition des Etats parties au Traité de Varsovie sur l'élaboration d'une notion de sécurité écologique internationale et sur l'adoption, grâce aux efforts de tous les pays, d'un instrument de droit international sur cette question revêt une grande importance. Cette proposition concrète concerne en effet les intérêts de tous les pays sans exception et est liée de la manière la plus directe à la lutte pour le désarmement et la sécurité.

Le Gouvernement de la République populaire mongole approuve et appuie sans réserve la position des Etats parties au Traité de Varsovie sur les problèmes fondamentaux de notre époque et souscrit pleinement aux analyses et conclusions figurant dans les documents de la Réunion du Comité consultatif politique. La République populaire mongole, de même que les autres pays épris de paix, estime qu'il ne faut pas laisser échapper les nouvelles possibilités offertes par les propositions et initiatives des Etats parties au Traité de Varsovie.

La République populaire mongole déclare que, conformément aux buts et principes de sa politique extérieure, elle continuera à encourager les efforts constructifs déployés par les pays socialistes frères en vue d'écartier la menace d'une guerre nucléaire, de réaliser des progrès décisifs dans le domaine du désarmement et d'assainir la conjoncture politique tant en Europe que dans les autres parties du monde.

Oulan-Bator, le 19 juillet 1988
